

**ÉTATS FINANCIERS**  
**du**  
**FONDS ÉGALITÉ/EQUALITY FUND**  
*(Anciennement Centre MATCH International)*  
**Pour l'exercice clos le**  
**31 MARS 2022**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux directeurs du

**FONDS ÉGALITÉ/EQUALITY FUND**  
(anciennement Centre MATCH International)

*Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Égalité/Equality Fund (anciennement Centre MATCH International) (l'organisation), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds Égalité/Equality Fund (anciennement Centre MATCH International) au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

## *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Welch LLP*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 7 juillet 2022.

**FONDS ÉGALITÉ/EQUALITY FUND**

*(Anciennement Centre MATCH International)*

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

**31 MARS 2022**

	2022			2021	
	Initiative du Fonds Égalité	Voix et Leadership des femmes	Innovation	Total	Total
<b><u>ACTIF</u></b>					
<b>ACTIF À COURT TERME</b>					
Encaisse	4 319 105 \$	116 730 \$	1 016 481 \$	5 452 316 \$	8 280 474 \$
Placement à court terme (note 4)	6 018 747	-	-	6 018 747	200 317
Débiteurs	91 928	-	-	91 928	68 108
Frais payés d'avance	94 179	-	-	94 179	59 127
	<u>10 523 959</u>	<u>116 730</u>	<u>1 016 481</u>	<u>11 657 170</u>	<u>8 608 026</u>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 5)</b>	<u>40 739</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>40 739</u>	<u>-</u>
	<u>10 564 698 \$</u>	<u>116 730 \$</u>	<u>1 016 481 \$</u>	<u>11 697 909 \$</u>	<u>8 608 026 \$</u>
<b><u>PASSIF ET ACTIF NET</u></b>					
<b>PASSIF À COURT TERME</b>					
Créditeurs et frais courus	660 632 \$	116 730 \$	-	777 362 \$	731 461 \$
Apports reportés (note 6)	7 687 281	-	-	7 687 281	4 750 111
	<u>8 347 913</u>	<u>116 730</u>	<u>-</u>	<u>8 464 643</u>	<u>5 481 572</u>
<b>ACTIF NET</b>					
Non affecté	1 061 549	-	366 481	1 428 030	1 471 218
Affecté d'origine interne (note 7)	1 155 236	-	650 000	1 805 236	1 655 236
	<u>2 216 785</u>	<u>-</u>	<u>1 016 481</u>	<u>3 233 266</u>	<u>3 126 454</u>
	<u>10 564 698 \$</u>	<u>116 730 \$</u>	<u>1 016 481 \$</u>	<u>11 697 909 \$</u>	<u>8 608 026 \$</u>

Approuvé au nom du Conseil d'administration:

.....Theo Sowa, Co-présidente

.....Lianne Hannaway, Trésorière

(Voir notes ci-jointes)

**Welch LLP<sup>®</sup>**

An Independent Member of BKR International

**FONDS ÉGALITÉ/EQUALITY FUND**

*(Anciennement Centre MATCH International)*

**ÉTATS DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

	2022			2021	
	Initiative du Fonds Égalité	Voix et Leadership des Femmes	Innovation	Total	Total
<b>Revenus</b>					
Dons	641 462 \$	84 391 \$	4 986 \$	730 839 \$	1 050 456 \$
Financement gouvernemental - Affaires mondiale Canada (note 6)	3 639 180	1 120 992	-	4 760 172	6 248 134
Placements et autre revenus	27 309	-	19 081	46 390	57 748
Subventions affectées (note 6)	<u>13 211 432</u>	<u>-</u>	<u>4 414</u>	<u>13 215 846</u>	<u>7 017 408</u>
	<u>17 519 383</u>	<u>1 205 383</u>	<u>28 481</u>	<u>18 753 247</u>	<u>14 373 746</u>
<b>Dépenses</b>					
Administration	432 220	103 095	-	535 315	685 745
Communication	176 531	11 275	-	187 806	107 934
Compensation	4 672 790	326 716	82 327	5 081 833	4 476 964
Perte de change	268 612	-	-	268 612	163 962
Octroi de subventions	8 561 518	458 283	63 992	9 083 793	5 813 590
Honoraires professionnels	3 046 398	305 538	11 521	3 363 457	2 133 473
Déplacements et rencontres	<u>125 143</u>	<u>476</u>	<u>-</u>	<u>125 619</u>	<u>15 763</u>
	<u>17 283 212</u>	<u>1 205 383</u>	<u>157 840</u>	<u>18 646 435</u>	<u>13 397 431</u>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)</b>	236 171	-	(129 359)	106 812	976 315
<b>Actif net, début de l'exercice</b>	<u>1 980 614</u>	<u>-</u>	<u>1 145 840</u>	<u>3 126 454</u>	<u>2 150 139</u>
<b>Actif net, fin de l'exercice</b>	<u>2 216 785 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1 016 481 \$</u>	<u>3 233 266 \$</u>	<u>3 126 454 \$</u>

(Voir notes ci-jointes)

**Welch LLP<sup>®</sup>**

An Independent Member of BKR International

**FONDS ÉGALITÉ/EQUALITY FUND**  
(Anciennement Centre MATCH International)

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>ENCAISSE FOURNIE (UTILISÉE POUR)</b>		
<b>Les activités d'exploitation</b>		
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	106 812 \$	976 315 \$
Variations du fonds de roulement hors trésorerie:		
Débiteurs	(23 820)	(5 924)
Frais payés d'avance	(35 052)	216 514
Créditeurs et frais courus	45 901	20 338
Apports reportés	<u>2 937 170</u>	<u>(1 761 149)</u>
	<u>3 031 011</u>	<u>(553 906)</u>
<b>Les activités d'investissement</b>		
(Achats) vente de placements à court terme	(5 818 430)	6 025 397
Acquisition d'immobilisations incorporelles	<u>(40 739)</u>	<u>-</u>
	<u>(5 859 169)</u>	<u>6 025 397</u>
<b>(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE</b>	(2 828 158)	5 471 491
<b>ENCAISSE, DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>8 280 474</u>	<u>2 808 983</u>
<b>ENCAISSE, FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>5 452 316 \$</u>	<u>8 280 474 \$</u>

(Voir notes ci-jointes)

## FONDS ÉGALITÉ/EQUALITY FUND

(Anciennement Centre MATCH International)

### NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

#### 1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le 23 septembre 2019, l'organisation a changé son nom de Centre MATCH International à Equality Fund/Fonds Égalité.

Le Fonds Égalité/Equality Fund ("l'organisation") a été constitué en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* en 1977. Depuis le 8 juillet 2014, l'organisation a prorogé ses statuts sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. C'est une organisation de bienfaisance enregistrée en vertu de l'alinéa 149(1)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et, à ce titre, il est exonéré d'impôts sur le revenu.

Le Fonds Égalité/Equality Fund apporte son soutien sous forme de subventions et d'autres types de financement, d'assistance technique, de renforcement institutionnel et de création de réseaux pour renforcer les organisations et mouvements de femmes qui font avancer les droits des femmes, l'égalité des sexes et autonomisation des femmes, des filles et des personnes trans\* dans les pays en développement.

#### 2. COMPTABILITÉ PAR FONDS

##### Renseignements généraux

Le Fonds Égalité est composé de trois unités : l'Initiative du Fonds Égalité (IFE), la Voix et Leadership des femmes (VLF) et les autres activités (nommées Innovation) qui sont présentées comme des fonds séparés dans les états financiers.

##### *Initiative du Fonds Égalité (IFE)*

Le 29 août 2019, le Fonds Égalité (IFE), la Toronto Foundation et l'Entraide universitaire mondiale du Canada (appelés collectivement le consortium du Fonds Égalité) ont signé un accord de contribution (AC) de 300 M\$ sur 15 ans avec Affaires mondiales Canada (AMC). Le consortium du Fonds Égalité a été sélectionné au moyen d'un processus concurrentiel visant à tirer profit des stratégies d'investissement du secteur privé, philanthropique et gouvernemental (tout en implantant l'investissement dans une optique de genre) afin de créer une source de financement durable pour soutenir les organisations de soutien aux femmes et les mouvements internationaux (l'Initiative). Les membres du consortium du Fonds Égalité ont signé un accord plurilatéral (AP) qui régit les rôles, les responsabilités ainsi que les relations inter organisationnelles. Ce groupe n'est pas une entité juridique, il s'agit plutôt d'une collaboration entre des partenaires partageant les mêmes valeurs. Chacun des membres du consortium est conjointement et solidairement responsable auprès de l'AMC en ce qui a trait à l'Initiative et à la réalisation des conditions de l'AC. Le rôle du Fonds Égalité est de veiller à la direction d'ensemble de l'Initiative portant entre autres sur la poursuite d'une vision féministe, la stratégie, la mobilisation de fonds, l'expertise en investissement dans une optique de genre et les donateurs. À titre de partenaire fiduciaire, la Toronto Foundation est responsable de l'apport d'investissements pour AMC et des donations philanthropiques perçues pour l'Initiative du Fonds Égalité. Entraide universitaire mondiale du Canada veille quant à elle à offrir un contrôle, une conformité ainsi que le développement de compétences pour les dons de charité. L'entente entre le CA de l'IFE et l'AMC expire le 30 juin 2035; ces trois partenaires du consortium s'affaireront donc à renforcer les capacités du Fonds Égalité en concevant un plan de 5 ans et un exercice à la suite duquel le Fonds Égalité pourra aller de l'avant de façon autonome en devenant le seul signataire de l'entente.

La Toronto Foundation revêt une responsabilité fiduciaire pour l'investissement de 300 M\$ de l'AMC et de s'assurer que les comptes sont audités. Les fonds de capitaux d'investissement sont donc reflétés dans les états financiers de la Toronto Foundation. Les premiers 4 M \$ transférés au Fonds Égalité lors de la signature de l'entente par le CA en août 2019 ont servi à couvrir les frais de démarrage. Annuellement, le Fonds Égalité sollicite une répartition du retour sur investissement (appelée allocation AMC) auprès de la Toronto Foundation comme partie des revenus requis pour financer les dépenses annuelles encourues par le Fonds Égalité et ses activités connexes, en guise de contribution à l'IFE. L'allocation annuelle de l'AMC est inscrite comme revenu dans les états financiers annuels du Fonds Égalité.

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

**2. COMPTABILITÉ PAR FONDS - suite**

*Initiative du Fonds Égalité (IFE) - suite*

Les dons de charité, notamment en provenance d'individus et d'investisseurs institutionnels, représentent l'autre source de revenus pour l'IFE.

L'entente du CA signée avec l'AMC définit des dépenses admissibles qui doivent être comptabilisées dans le temps selon certaines mesures et dans les catégories prescrites.

Le gouvernement du Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, agissant par l'intermédiaire du Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et de Développement, a conclu une entente de 33 M£ (approx. 55 M\$) d'une durée de 5 ans avec l'organisation contribuant à l'IFE avec le but d'avancer l'égalité des sexes en soutenant les organisations de défense des droits des femmes et les mouvements des femmes à l'échelle mondiale. L'entente de financement a été signée le 3 mars 2022 et permet un financement des coûts admissibles après le 31 mars 2022.

*Voix et Leadership des femmes (VLF)*

VLF-Caraïbes est un projet de 4,8 M\$ CAD sur 5 ans (2019-2024) qui promeut les droits de la femme et l'égalité des genres en Jamaïque, au Belize, en Guyane et au profit d'autres pays éligibles à l'aide officielle au développement (AOD) dans la Communauté des Caraïbes (CARICOM), incluant Antigua-et-Barbuda, la Dominique, la Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et le Suriname comme faisant partie d'un programme VLF élargi auprès d'Affaires mondiales Canada.

VLF-Caraïbes a vu le jour pour renforcer la capacité, le leadership et les programmes locaux de mouvements de défense des droits des femmes et des groupes LBTIQ qui travaillent à faire avancer les droits des personnes qu'ils servent ainsi que l'égalité des genres dans la région. À cette fin, le projet offre quatre types de soutien aux mouvements de défense des droits des femmes ainsi qu'aux groupes LBTIQ :

1. Financement pluriannuel permettant de soutenir la conception et la mise en œuvre de programmes visant le changement social;
2. Financement ponctuel et adapté pour la promotion de programmes stratégiques et d'idées et occasions de sensibilisation non planifiés;
3. Renforcement des capacités à répondre aux besoins immédiats ainsi qu'à la viabilité future;
4. Création de réseaux et d'alliances vers des changements sociaux et relatifs aux politiques.

Le projet évalue également la viabilité d'établir un mécanisme de financement dirigé localement pour soutenir les mouvements de défense des droits des femmes et les groupes LBTIQ caribéens sur le long terme.

Lors de la signature de l'entente entre l'AMC et la VLF, il en a été convenu que les actifs nets transférés de MATCH International serviraient à couvrir les dépenses directes non remboursables par l'AMC (certains dédommagements, frais de déplacement ou dépenses d'événement encourus par les ressources humaines). De surcroît, puisqu'il a été admis que certains employés principalement attirés à la IFE devraient investir certains efforts pour la VLF, l'AMC a convenu d'octroyer un remboursement équivalant à 12 % de frais généraux selon le niveau de dépenses de la VLF.

*Innovation*

Toutes autres activités effectuées en dehors de la IFE et de la VLF sont catégorisées comme appartenant à Innovation (incluant les activités ayant été gérées par le Centre international MATCH).

**FONDS ÉGALITÉ/EQUALITY FUND**  
(Anciennement Centre MATCH International)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

**3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes:

*Comptabilisation des revenus*

Bien que l'organisation a adopté la présentation de la comptabilité par fonds, elle applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprend les subventions et les dons. Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

Les frais de gestion de projet sont constatés à titre de produits lorsque les services afférents sont rendus.

Les autres revenus sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

*Dépenses*

À l'état des résultats, l'organisation présente ses charges par fonction. Les dépenses sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles sont imputées à la fonction à laquelle elles se rapportent directement. L'organisation ne répartit pas les charges entre les fonctions après leur comptabilisation initiale. La répartition des dépenses a été répartie selon les catégories d'AMC, comme indiqué au Tableau 1.

*Instruments financiers*

Les instruments financiers de l'organisation sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. À la fin de l'exercice, l'encaisse et les placements sont subséquemment comptabilisés à la juste valeur et les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût amorti. En raison de la nature à court terme des dépôts à terme, la juste valeur est déterminée comme étant la somme des coûts et des revenus d'intérêts courus. Les changements de juste valeur sont reconnus dans les états des résultats dans l'année encourue. Les coûts de transaction, le cas échéant, sont passés en charges à mesure qu'ils sont encourus.

*Apports des services et de fournitures*

Un nombre important de bénévoles consacrent une grande partie de leur temps chaque année. En raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur, les services apportés ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

L'Organisation ne reconnaît pas les fournitures contribuées dans les états financiers. Aucune fourniture de ce genre n'a été reçue durant l'exercice.

*Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de la période. Les estimations significatives comprennent les frais courus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et les ajustements sont inscrits aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

**FONDS ÉGALITÉ/EQUALITY FUND**  
(Anciennement Centre MATCH International)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

**4. INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les instruments financiers exposent l'organisation à divers risques. L'analyse qui suit donne un aperçu des concentrations de risques auxquels celle-ci peut être soumise.

L'organisation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer ses risques.

*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'un des partis à un instrument financier soit la cause d'une perte pour un autre parti en ne remplissant pas ses obligations. L'exposition au risque de crédit maximal de l'organisation est la somme de la valeur comptable de son encaisse, ses placements à court terme et de ses débiteurs. L'encaisse et les placements à court terme de l'organisation sont déposés auprès d'une banque à charte canadienne et donc, la direction juge que le risque rattaché à ces instruments est minime. Les montants des débiteurs ne sont jamais élevés à cause de la nature des produits gagnés par l'organisation. La direction juge que tous les débiteurs à la fin de l'exercice sont récupérables et n'a pas jugé nécessaire d'inscrire une provision pour mauvaises créances.

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que l'organisation éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance. L'organisation répond à ses besoins de liquidité en préparant et en faisant des suivis des projections de flux de trésorerie futurs aux fins d'exploitation, d'investissement et de financement, et en détenant des actifs pouvant rapidement être convertis en argent.

*Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de la volatilité des marchés. Le risque de marché comprend le risque de taux de change, le risque de taux d'intérêt et le risque prix-autre.

i) *Risque de taux de change*

Le risque de taux de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux taux de change des devises étrangères.

Les instruments financiers de l'organisation sont principalement libellés en dollars canadiens et ses transactions sont principalement effectuées en dollars canadiens. Au 31 mars 2022, environ 774 646 \$ (2021 - 2 807 890 \$) de l'encaisse de l'organisation, 1 877 264 \$ (2021 - néant \$) de ses placements à court terme et 33 532 \$ (2021 - 13 785 \$) de ses créateurs sont exposés aux fluctuations du dollar américain. L'organisation utilise des techniques de prévision pour atténuer ce risque de taux de change et a choisi de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés pour gérer ses risques.

ii) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition de l'organisation au risque de taux d'intérêt découle de ses placements à court terme qui comprennent des montants investis dans des certificats de placement garanti (CPG) qui rapportent des intérêts au taux du marché. Il y a deux CPG qui existent au 31 mars 2022 comme suit:

- Dépôt à terme 4 141 483 \$; taux d'intérêt 0,75%; date d'échéance au 5 mai 2022
- Dépôt à terme 1 877 264 \$ (USD 1 500 000 \$); taux d'intérêt 0,35%; date d'échéance au 31 mai 2022

**FONDS ÉGALITÉ/EQUALITY FUND**  
(Anciennement Centre MATCH International)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

**4. INSTRUMENTS FINANCIERS - suite**

*Risque de marché - suite*

iii) *Risque de prix - autre*

Le risque de prix - autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie à être tirés des instruments financiers fluctuent en raison de changements dans les prix du marché (autres que ceux qui surviennent des risques des taux de change ou des taux d'intérêt), que ces changements soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument individuel ou à son émetteur ou bien encore à des facteurs affectant tous les instruments semblables sur le marché. Étant donné que l'organisation n'a pas investi dans des titres négociables cotés en bourse, elle n'est pas exposée au risque de prix - autre.

*Changements dans l'analyse des risques*

Il n'y a pas eu des changements importants dans les niveaux d'exposition au risque de l'organisation depuis l'exercice précédent.

**5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Durant l'exercice, l'organisation a conclu un accord avec un fournisseur pour le développement d'un nouveau système ERP. L'organisation a encouru des coûts de 40 793 \$ (2021 - néant \$) au 31 mars 2022. Le développement du système est encore en cours à la fin de l'année fiscale et par conséquent aucun coût d'amortissement n'a été comptabilisé pour l'immobilisation incorporelle.

**6. APPORTS REPORTÉS**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Solde au début de l'exercice	4 750 111 \$	6 511 260 \$
Contributions reçus pendant l'année	<u>20 913 188</u>	<u>11 504 393</u>
	<u>25 663 299</u>	<u>18 015 653</u>
Contributions reconnues comme revenus pendant l'année:		
Subvention restreinte - AMC Initiative du Fonds Égalité (IFE)	(3 639 180)	(5 393 237)
Subvention restreinte - AMC Voix et Leadership des femmes (VLF)	(1 120 992)	(854 897)
Autre subventions restreintes	<u>(13 215 846)</u>	<u>(7 017 408)</u>
	<u>(17 976 018)</u>	<u>(13 265 542)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>7 687 281 \$</u>	<u>4 750 111 \$</u>

L'accord de subvention avec le Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et de Développement comprend la réception d'un paiement d'environ 4,1 millions de dollars (2,5 M£) en mars 2022 (avant leur fin d'année fiscale) pour des contrats de subventions signés avant le 31 mars 2022 et engagés auprès des bénéficiaires au premier trimestre de l'exercice se terminant le 31 mars 2023. Au 31 mars 2022, la totalité du montant reçu de 4,1 M\$ a été investie dans des placements à court terme. Le montant total reçu au 31 mars 2022 du Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et de Développement, a été reporté à la fin de l'exercice.

## FONDS ÉGALITÉ/EQUALITY FUND

(Anciennement Centre MATCH International)

### NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

#### 7. FONDS AFFECTÉ D'ORIGINE INTERNE

Durant l'exercice clos le 31 mars 2020, le Conseil a approuvé une motion visant à restreindre les fonds internes pour deux réserves 1 155 236 \$ pour financer les opérations d'IFE et l'octroi de subventions et pour gérer les fluctuations possibles des rendements du marché, et 336 000 \$ pour assurer la stabilité financière continue et pour soutenir les futures obligations de financement, en dehors de l'IFE ainsi que les obligations en vertu de l'Accord de contribution VLF signé avec Affaires mondiales Canada. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, le Conseil a approuvé une motion visant à augmenter les fonds d'innovation par 164 000 \$ pour un solde au 31 mars 2021 de 500 000 \$. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, le Conseil a approuvé une motion visant à augmenter d'avantages le solde affecté d'origine interne du fonds d'innovation de 150 000 \$ à 650 000 \$ au 31 mars 2022. Le solde du fonds affecté pour les opérations d'IFE est toujours à 1 155 236 \$.

#### 8. CONTRAT DE LOCATION

En avril 2017, l'organisation a conclu un protocole d'entente à long terme concernant l'espace partagé pour ses locaux et son stationnement, venant à échéance en mars 2027. Le protocole d'entente a été révisé le 1er avril 2019 pour ajouter plus d'espace loué pour une période de trois ans moins un mois se terminant le 28 février 2022. Le 1er janvier 2021, le protocole d'entente a été révisé pour une durée de cinq ans à partir du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 avec un loyer de base annuel établi et converti à la fin de l'exercice financier de l'organisation comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les paiements de location totaux restants sont estimés à 393 390 \$.

Les paiements annuels minimums pour les quatre prochaines années combinées du protocole d'entente et de la nouvelle sous-location sont les suivants :

2023	99 810 \$
2024	103 770
2025	107 730
2026	82 080

#### 9. ÉVENTUALITÉS - FRAIS COURUS

Les termes pour les ententes de contribution avec les organismes de financement leur permet d'effectuer des audits pour s'assurer que les dépenses des projets sont conformes à les termes et conditions des accords de financement. Les dépenses inéligibles, le cas échéant, peuvent amener Fonds Égalité à se remboursé une portion du financement. La direction estime que l'organisation n'a encourue aucun passif matériel non enregistré lié à des dépenses inéligibles. Les ajustements aux états financiers par conséquence de ces audits, le cas échéant, vont se faire enregistrés dans l'année où ils sont découverts.

L'organisation avait une solde nul des dettes gouvernementales au 31 mars 2022 (2021 - néant \$)

#### 10. COVID-19

À la mi-mars 2020, le gouvernement du Canada, ainsi que d'autres pays partenaires, ont institué des mesures d'urgence en réponse aux préoccupations de santé publique liées à la propagation de la COVID-19. Ces mesures comprenaient des restrictions de voyage et des exigences de distance physique qui comprenaient un appel à éviter les endroits bondés et les rassemblements non essentiels. Un degré élevé d'incertitude persiste quant au plein impact économique de la situation. Le caractère imprévisible de la propagation du virus rend difficile la détermination de la durée pendant laquelle les opérations de l'organisation seront affectées. Par conséquent, au moment de la publication de ces états financiers, l'impact que ces mesures d'urgence et de la baisse brutale de l'activité économique aura sur les opérations, les actifs, les passifs, les actifs nets, les revenus et les dépenses ne sont pas encore connus.

**FONDS ÉGALITÉ/EQUALITY FUND**  
*(Anciennement Centre MATCH International)*  
**TABLEAU 1 - DÉPENSES IFE PAR CATÉGORIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Mobilisation des fonds	1 176 360 \$	776 428 \$
Octroi des subvention et programmes	10 828 705	7 006 012
Mise en oeuvre	2 819 858	2 470 390
Gestion des placements	509 924	447 544
Gestion et frais généraux	<u>1 948 365</u>	<u>1 718 928</u>
	<u>17 283 212 \$</u>	<u>12 419 302 \$</u>